



Politique d'intégration et de maintien des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers

Préambule :

Dans l'esprit de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne et de l'article 23 de la convention relative aux droits de l'enfant, la politique sur l'intégration et le maintien des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers a été instaurée fièrement au CPE les Globules. Notre volonté de mettre en place des moyens afin d'assurer un traitement juste et équitable des enfants handicapés ou à besoins particuliers le fréquentant est commune.

Cette politique s'inspire du *Cadre de référence* pour l'élaboration d'une politique d'intégration et de maintien des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers en service de garde proposé par le Regroupement des CPE de la Montérégie et du Regroupement des CPE des Laurentides. Elle contient diverses structures à mettre en place, sans discrimination, ni privilège, pour faciliter l'accessibilité et l'intégration des enfants handicapés ou à besoins particuliers tant aux services éducatifs qu'à la vie quotidienne du service de garde.

Mesures générales :

Les principes directeurs :

1. Chaque enfant est unique et a le droit à des chances égales.
2. Le parent est le premier responsable du développement de son enfant.
3. La réponse aux besoins particuliers des enfants implique une volonté collective d'y contribuer.
4. Le partenariat et la collaboration entre les parents et le CPE sont des composantes incontournables au succès de l'intégration.
5. L'intérêt de l'enfant doit toujours passer en premier (voir l'enfant d'abord).
6. L'intégration nécessite un environnement favorable.



Les objectifs de la politique :

Objectifs généraux :

- Mettre en place toutes les conditions possibles, favorables à l'intégration et au maintien d'un enfant handicapé ou à besoins particuliers en service de garde.
- Promouvoir l'intégration des enfants handicapés ou à besoins particuliers dans le service de garde, en soutenant la mise en place des conditions optimales souhaitées afin d'augmenter les chances de réussite de son intégration et de son maintien.
- Servir de document de référence à l'intégration.
- Bien connaître notre rôle et nos responsabilités sociales auprès des enfants et de leur famille afin de bien cibler nos actions et de les cadrer à l'intérieur de ce rôle, dans le respect de nos ressources et dans l'intérêt de l'enfant et du groupe.

Objectifs spécifiques :

- Informer l'ensemble des parents utilisateurs de la volonté du service de garde à inclure et à maintenir des enfants handicapés ou à besoins particuliers dans la collectivité.
- Favoriser une réflexion sur la capacité d'accueil du service de garde et l'aider à déterminer, pour chaque enfant handicapé ou à besoins particuliers, les conditions nécessaires à son intégration ou à son maintien.
- Faire connaître les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans l'intégration.
- Identifier les ressources extérieures qui peuvent soutenir l'intégration afin d'actualiser des mécanismes de concertation.
- Identifier clairement les étapes à suivre lors de la demande d'intégration d'un enfant handicapé ou ayant des besoins particuliers afin de pouvoir participer à l'élaboration d'un plan de service individualisé.

Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec la direction du CPE les Globules.